

Recueil des Actes du Département

Commission Permanente du jeudi 24 novembre 2022

Actes de l'Exécutif départemental du 24 novembre 2022 au 02 décembre 2022

Sommaire

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

COMMISSION PERMANENTE DU 24/11/2022

Assemblées

Communes dévastées par faits de Guerre - Renouveaulement de la Commission municipale de Fleury devant Douaumont ----- 2998

Environnement et Agriculture

Politique départementale des déchets - Subvention Communauté de communes Argonne-Meuse pour la réhabilitation de la déchèterie de Clermont-en-Argonne - Dérrogation du règlement budgétaire et financier. ----- 2999

Habitat et Prospective

Logement Locatif Social - Programmation 2022 ----- 3000

Autres ACTES

Ressources Mutualisées Solidarités

Arrêté du 25 novembre 2022 portant désignation des agents départementaux pour contrôler les établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence du Président du Conseil départemental ----- 3002

Mission Innovation, évaluation et citoyenneté

Arrêté du 2 Décembre 2022 fixant l'annonce des lauréats dans le cadre du Budget Participatif Ma Fameuse Idée - Edition n°2.
3005

COMMISSION PERMANENTE

Assemblées

COMMUNES DEVASTEES PAR FAITS DE GUERRE - RENOUELEMENT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DE FLEURY DEVANT DOUAUMONT -

-Adoptée le 24 novembre 2022-

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la désignation d'une candidature pour compléter un poste vacant à la Commission municipale de Fleury devant Douaumont,

Vu l'article 4 de la loi du 18 octobre 1919 tendant à faciliter la constitution des bureaux de vote et la formation des Conseils municipaux dans certaines communes des régions libérées et à assurer aux réfugiés l'exercice de leur droit de vote,

Après en avoir délibéré,

Désigne la candidature de Mme Monique GILET.

Cette candidature sera présentée à la Préfète de la Meuse pour procéder à sa nomination conformément à la loi précitée.

POLITIQUE DEPARTEMENTALE DES DECHETS - SUBVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES ARGONNE-MEUSE POUR LA REHABILITATION DE LA DECHETERIE DE CLERMONT-EN-ARGONNE - DEROGATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER. -

-Adoptée le 24 novembre 2022-

La Commission permanente,

Vu la décision de la Commission permanente du 23 septembre 2021 relatif à l'octroi d'une subvention départementale à la Communauté de communes Argonne-Meuse pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la déchèterie de Clermont-en-Argonne,

Vu le règlement budgétaire et financier départemental,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la demande de dérogation du règlement budgétaire et financier départemental pour permettre le versement anticipé de la subvention départementale à la Communauté de communes pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la déchèterie de Clermont-en-Argonne,

Monsieur Jean-François LAMORLETTE étant sorti à l'appel du rapport,

Après en avoir délibéré,

- Décide de déroger, à titre exceptionnel, au règlement budgétaire et financier de la collectivité afin de pouvoir verser la subvention départementale de 125 000 € à la Communauté de communes Argonne-Meuse pour la réhabilitation de la déchèterie de Clermont-en-Argonne sans justifier de la réalisation complète de cette opération.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Habitat et Prospective

LOGEMENT LOCATIF SOCIAL - PROGRAMMATION 2022 -

-Adoptée le 24 novembre 2022-

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à la réalisation d'opérations de Logement Locatif Social,

Monsieur Serge NAHANT étant sorti à l'appel du rapport,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De l'agrément de trois opérations de Logement Locatif Social sous maîtrise d'ouvrage de l'OPH de la Meuse au titre des aides déléguées de l'Etat :

Nature et Adresse du Projet	Type d'agrément	Nombre de logements	Montant de la subvention Etat « Crédits délégués »
Construction neuve à Bar le Duc Îlot Saint-Jean 5 911 947.31€ TTC	9 PLAI et 30 PLUS	39 logements 6T1 collectif+ 10T2 collectif+14 T3 collectif+ 2T3 individuel+ 4T4 individuel+ 3T5 individuel)	60 093 €
Construction neuve à Sampigny « Au Sompheu » Coût : 1 104 023.70€ TTC	5 PLAI et 1 PLUS	6 logements (4 T3+ 2T 2)	33 385 €
Restructuration des Halles de Bar le Duc (quartier Renaissance) Coût global de l'opération : 11 239 430 .80 € TTC	PLUS (Prime Acquisition- Amélioration)	25 logements (4 T 1 + 8 T 2 +4 T 3 + 5 T 4 + 4 T 5)	125 000 €
TOTAL :			218 478 €

- De l'agrément d'une opération sous maîtrise d'ouvrage de l'OPH de la Meuse et de l'individualisation de la subvention au titre « des Fonds propres » dans le cadre de la convention partenariale qui lie le Département au bailleur social départemental :

Nature et Adresse du Projet	Nombre de logements	Montant de la subvention Département « Fonds propres »
Réhabilitation et rénovation thermique aux Islettes 1 à 15 et 26 à 31 La Cardine Coût : 1 247 395.08 €TTC	18 logements(6 T3+10 T4 + 2 T5	310 000 €

Actes de l'Exécutif départemental

**ARRETE DU 25 NOVEMBRE 2022 PORTANT DESIGNATION DES AGENTS
DEPARTEMENTAUX POUR CONTROLER LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES
SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX RELEVANT DE LA COMPETENCE DU PRESIDENT DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL -**

-Arrêté du 25 novembre 2022-



PÔLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN
Service Etablissement et
Service Sociaux et Médico-sociaux,

A Bar-le-Duc,

25 NOV. 2022

ARRETE
PORTANT DESIGNATION DES AGENTS DEPARTEMENTAUX POUR CONTROLER LES ETABLISSEMENTS ET
SERVICES SOCIAUX ET MEDICO SOCIAUX RELEVANT DE LA COMPETENCE DU PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L133-2, L313-13, L331-1, sur le contrôle administratif et l'article D313-14 sur le contrôle de conformité des établissements ;
- Vu** l'arrêté du 7 juin 2019 portant désignation des agents départementaux pour contrôler les Etablissements et Services Sociaux et Médico Sociaux relevant de la compétence du Président du Conseil départemental ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général des Services départementaux de la Meuse ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sont désignés, au regard de leur fonction, pour assurer les missions de contrôle administratif et de contrôle de conformité des établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés par le Président du Conseil départemental et prenant en charge **des personnes âgées, personnes handicapées, des mineurs et majeurs de moins de 21 ans ou familles fragiles**, les agents départementaux suivants :

- Monsieur Adrien HUSSON, Responsable du service Etablissement et Service Sociaux et Médico-sociaux,
- Monsieur Pascal HEINEN, Référent technique du secteur Tarification,
- Madame Olessia WILLIE, Chargée de tarification des ESSMS,
- Madame Judicaëlle SIMON, Chargée de tarification des ESSMS,
- Madame Lucie BARBIER, Gestionnaire des autorisations et subventions d'investissement des ESSMS,

- Madame, Mélissa MARCHAND, Directeur du Patrimoine Bâti,
- Madame Nathalie LEGROS, Responsable du service Exploitation Bâtiments,
- Monsieur Jérôme THIRION, Référent technique du secteur d'activité Ingénierie de la Maintenance,
- Madame, Marie-Aline DEQUESNES, Chef de projet bâtiment,

ARTICLE 2 :

Sont désignés, au regard de leur fonction, pour assurer les missions de contrôle administratif et de contrôle de conformité des établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés par le Président du Conseil départemental et prenant en charge **des personnes âgées, personnes handicapées**, les agents départementaux suivants :

- Madame Laure GERVASONI, Directeur de l'Autonomie
- Monsieur Killian SANLIS, Responsable du Service Prestations
- Monsieur Cyril LORIN, Responsable du Service Prévention de la Dépendance
- Madame Nathalie VERNIER, Responsable Pilote MAIA Animation territoriale

ARTICLE 3 :

Sont désignés, au regard de leur fonction, pour assurer les missions de contrôle administratif et de contrôle de conformité des établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés par le Président du Conseil départemental et prenant en charge **des mineurs et majeurs de moins de 21 ans ou familles fragiles**, les agents départementaux suivants :

- Madame Fanny VILLEMEN, Directeur de l'Enfance et de la Famille,
- Madame Joanna PORTAL-CARMONA, Responsable du service Mineurs non accompagnés,
- Madame Amélie BUCHERT, Responsable du Service Prévention administrative,
- Madame Angélique CHAPLET, Référente technique du secteur Hébergement,
- Madame Céline PUGET, Référent Technique du secteur Evaluation et Mineurs non accompagnés confiés,
- Madame Elodie GIRAUX, Référent technique du secteur Prévention,
- Madame Laure RIVELLINI, Référent départemental en charge des modes d'accueil chez les assistants familiaux,
- Madame Nathalie JACQUIER, Référent départemental en charge des modes d'accueil chez les assistants familiaux,
- Karine VAUTHIER, Coordonnateur structure MNA,

ARTICLE 4 :

Cet arrêté abroge l'arrêté du 7 juin 2019 portant désignation des agents départementaux pour contrôler les établissements et services sociaux et médico sociaux relevant de la compétence du Président du Conseil départemental.

ARTICLE 5 :

Les recours dirigés contre le présent arrêté devront être portés devant le tribunal administratif, 5, place Carrière à NANCY (54036) dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux agents concernés et publié au recueil des actes administratifs du Département.


Jérôme DUMONT
Président du Conseil départemental

Transmis au contrôle de légalité le : date mentionnée dans le courriel d'accusé réception Préfecture Notifié par voie électronique le : date d'accusé réception du courriel de notification

ARRETE DU 2 DECEMBRE 2022 FIXANT L'ANNONCE DES LAUREATS DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF MA FAMEUSE IDEE - EDITION N°2.

-Arrêté du 02 décembre 2022-



Transmis Contrôle de Légalité le :

Publié le :

Bar-le-Duc, le – 2 DEC. 2022

**ARRÊTÉ FIXANT L'ANNONCE DES LAUREATS DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF MA FAMEUSE IDÉE-
EDITION 2**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MEUSE

Vu les délibérations du Conseil départemental des 21/10/2021 relative au Budget participatif du Département – édition n°2 et 10/02/2022 relative au règlement dudit Budget participatif,

Vu le règlement du Budget participatif pour la Meuse - 2022,

Considérant que le calendrier du budget participatif est composé de 6 étapes,

Considérant le calendrier prévisionnel et la nécessité d'arrêter les dates définitives de chacune des phases :

Janvier 2022 : Ajustez le règlement

Mars-avril 2022 : Proposez votre idée

Mai-septembre 2022 : Etudions votre idée

Octobre 2022 : Votez pour les projets

Novembre 2022 : Annonçons les lauréats

A partir de décembre 2022 (décision de l'Assemblée) : les projets se réalisent

Considérant qu'il convient à présent de déterminer la date annonçant les lauréats de cette édition.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'annonce des Lauréats du budget participatif # 2 aura lieu le 02 décembre 2022, en fin de journée, lors d'un événement dédié. Les résultats seront publiés notamment sur meuse.fr et jeparticipe.meuse.fr.

La liste des lauréats sera ensuite soumise à l'Assemblée départementale pour attribution des subventions.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président du Conseil départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Jérôme DUMONT
Président du Conseil départemental

DESTINATAIRES :

- Mme le Préfet - Contrôle de Légalité
- Dominique VANON, Directeur général des services
- Julien DIDRY, Vice-président en charge Attractivité-Innovation Numérique-Démocratie participative

Directeur de la Publication et responsable de la Rédaction :

M. Jérôme DUMONT, Président du Conseil départemental

Imprimeur : Imprimerie départementale
Place Pierre-François GOSSIN
BP 514
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur : Département de la Meuse
Hôtel du Département
Place Pierre-François GOSSIN
BP 514
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 02/12/2022

Date de dépôt légal : 02/12/2022

ISSN : 2494-1972